

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Candidatez avec le Département du Var aux Appels à Projets du Programme de Coopération MARITTIMO.

CAHIER DES CHARGES

SOMMAIRE

Préambule

I. Présentation de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

- A. Organisateur de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
- B. Objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt
- C. Types de porteurs de projets

II. Déroulement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

- A. Calendrier prévisionnel
- B. La Manifestation d'Intérêt

III. Sélection des partenaires

- A. Gouvernance
- B. Critères de sélection
- C. Documents contractuels

IV. Dispositions générales

- A. Communication
- B. Informations et Libertés
- C. Litiges

ANNEXE I : Critères d'éligibilité et de sélection

ANNEXE II : Fiche Partenaire

PREAMBULE

Le Programme Italie-France Maritime (Marittimo) 2014-2020

L'Union Européenne a défini des politiques qui doivent contribuer à atteindre les objectifs de la stratégie UE 2020 qui sont une croissance « intelligente, durable et inclusive ». Pour cela elle soutient des projets dans le cadre des programmes opérationnels régionaux (FEDER-FSE, FEADER, FEAMP), des programmes de coopération territoriale européenne (CTE) et des programmes thématiques.

Le programme Italie-France Maritime a été adopté par la Commission Européenne le 11 juin 2015. Il est constitué de 4 axes prioritaires : la promotion de la compétitivité des entreprises dans les filières prioritaires transfrontalières, la protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques, l'amélioration de la connexion des territoires et de la durabilité des activités portuaires, l'augmentation des opportunités de travail durable et de qualité et de l'insertion par le biais de l'activité économique. Le Programme a officiellement été lancé à Pise le 1^{er} juillet 2015.

Le programme concerne 5 régions (Corse, Sardaigne, la Ligurie, la Toscane et 2 départements, Var et Alpes-Maritimes de la région PACA) de 2 États membres (France et Italie). Le budget total du programme pour la période 2014-2020 est de 169 000 000 €.

Depuis septembre 2014, le Département du Var a structuré auprès de sa Direction Générale des Services, une Direction Var Europe de 16 agents, qui est notamment l'Organisme Intermédiaire de Gestion Déléguée du FSE (d'un budget de 20 millions d'Euros) et est organisée pour les candidatures, le suivi et la gestion de projets européens. Un service « Partenariat et Contractualisation des Projets » composé de 4 agents est ainsi spécialisé dans le montage de projets jusqu'au dépôt des candidatures auprès des Autorités de Gestion de chaque Programme.

En 2015, la Direction Var Europe du Département s'est principalement mobilisée sur le Programme de Coopération Transfrontalier Italie France Maritime (Marittimo) lancé officiellement à Pise le 1^{er} juillet 2015.

2015 : 1^{er} Appel à Projets (AAP) Marittimo

En 2015, la Direction Var Europe du Département s'est principalement mobilisée sur le Programme Marittimo.

Sur 140 projets déposés auprès de l'Autorité Unique de Gestion (Région Toscane), le Département a monté et déposé 11 projets dont 2 en tant que Chef de File. Sur ces 11 projets, 7 projets ont proposé des actions pilotes portées par des « tiers conventionnés » (communes, groupements de communes, chambres consulaires ou autres Etablissement Publics).

Lors de ce premier appel à projets, 8 thématiques ont été abordées :

- Les inondations

- L'érosion côtière
- L'ensablement des ports et la problématique des sédiments
- La promotion touristique et l'accessibilité au patrimoine culturel
- Le développement durable des petites îles
- Les espèces invasives terrestres
- La préservation des milieux naturels
- La valorisation et le maintien d'une filière du liège

En partenariat avec le Département, via une convention, ce sont donc 8 partenaires varois qui ont pu proposer des actions pilotes pour un montant de 1 333 500 €.

Les candidatures ont été soumises le 26 février 2016. Les projets retenus ont été sélectionnés lors du Comité Directeur du 27 juillet 2016 et validés officiellement par courrier du 29 août 2016. Sur les 11 candidatures déposées par le Département du Var, 9 ont été retenus. Les projets démarrent début janvier 2017.

Au cours de ce 1^{er} Appel à Projet, le Département a expérimenté une première procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) afin de permettre aux acteurs varois d'accéder librement à l'outil d'optimisation et d'accès aux fonds européens du Département. Pour cela, le Département a organisé plusieurs réunions et journées d'animation sur le territoire varois (Animation Marittimo le 12 mai 2015 et Atelier Marittimo lors des Journées Var Europe les 14 et 15 juin 2015) et a également fait une publication officielle sur le site internet du Département.

Institutionnalisation de la procédure départementale d'Appel à Manifestation d'Intérêt :

Dans le cadre du montage d'un projet de coopération, la phase « partenariat » se construit sur le long terme tandis que la phase « rédaction de la candidature » doit être **réactive** dès l'ouverture d'un Appel à Projet, **rapide** dans l'écriture, **pertinente** dans sa stratégie et ses objectifs, **cohérente** avec les enjeux locaux mais aussi transfrontaliers.

Dans sa volonté de construire des projets territoriaux en partenariat avec les acteurs locaux, le Département du Var souhaite donc, par le biais du lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, anticiper au maximum les besoins et les attentes du territoire afin de répondre le plus efficacement possible aux prochains appels à projets Marittimo.

Fort de son expérience sur le 1^{er} appel à projets 2015 et sur l'expérimentation d'une première procédure d'Appel à Manifestation d'Intérêt, le Département souhaite relancer, dès l'ouverture de chaque futurs appels à projets émis par la Région Toscane, un AMI afin que les communes, groupements de communes, chambres consulaires et autres organismes publics varois puissent soumettre à la Direction Var Europe leur volonté d'intégrer une candidature du Département en proposant des actions et investissements pilotes dans leur champs de compétences.

I. PRESENTATION DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

A. ORGANISATEUR DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est organisé sous le pilotage du Conseil Départemental du Var – 390 avenue des Lices – CS 41303 – 83076 TOULON Cedex - ci après désigné « l'Organisateur ».

La Direction Var Europe et notamment le service « Partenariat et Contractualisation des projets » sera mobilisée sur le suivi de cet Appel à Manifestation d'Intérêt. Elle sera le point de contact des porteurs de projets intéressés à candidater avec le Département lors des Appels à Projets Marittimo.

B. OBJECTIFS DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Le Département souhaite donc lancer le présent AMI pour que des partenaires varois puissent manifester très en amont leur volonté d'intégrer une candidature dans le cadre d'un projet que souhaite porter le Département lors des futurs AAP.

Les objectifs du présent AMI sont donc :

1. Initier l'émergence de projets sur les territoires varois et favoriser l'intégration de ces projets dans les candidatures du Département aux AAP Marittimo 2016-2018 pour renforcer l'intérêt de ces dernières,
2. Intégrer des partenaires varois compétents, intéressés et mobilisables dans les projets innovants du Département notamment pour porter des actions et des investissements pilotes.

C. TYPES DE PORTEURS DE PROJETS

L'Organisateur, par cet AMI, vise principalement les **communes, les groupements de communes, les chambres consulaires et les autres établissements publics varois**. Toutefois, il se réserve la possibilité d'ouvrir un AMI dédié à d'autres catégories d'acteurs pour répondre à un lot particulier d'un appel à projets nécessitant la participation de partenaires spécifiques.

II. DEROULEMENT DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

A. CALENDRIER PREVISIONNEL

Cet AMI s'ouvrira dès la publication officielle d'un appel à projets Marittimo.

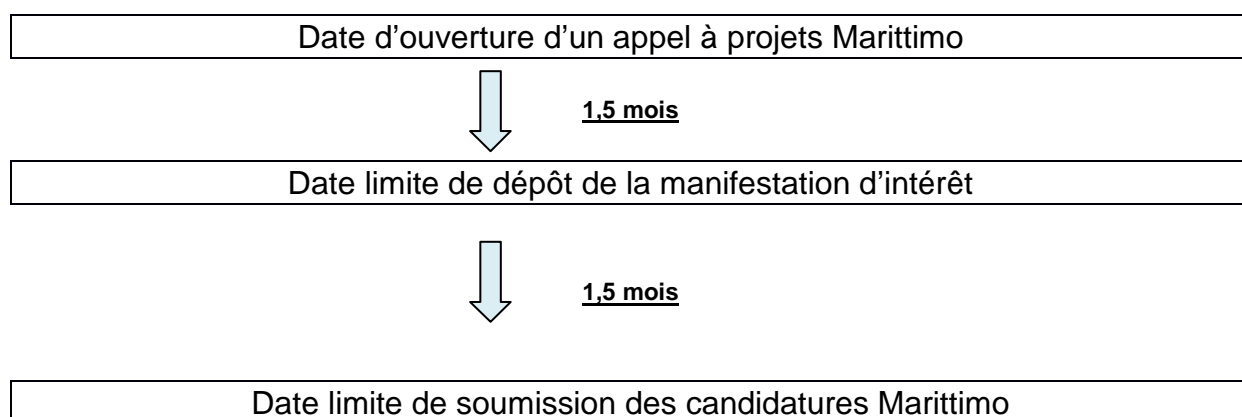
Il est prévu l'ouverture d'appel à projets en 2016, 2017 et 2018.

Le 2ème AAP a été officiellement publié sur le BURT (Bulletin Officiel de la Région Toscane) le 7 décembre 2016. Les thématiques (lots) concernées sont connues et précisées dans l'annonce d'ouverture du présent Appel à Manifestation d'Intérêt.

Les périodes de publication des appels à projets 2017 et 2018 ne sont pas encore connues et la Direction Var Europe mène une veille continue sur les ouvertures des appels à projets et informera les acteurs varois par une publication sur le site internet du Département.

Le délai réglementaire pour déposer une candidature à compter de l'ouverture d'un appel à projets européen est de 90 jours (3 mois).

Le calendrier prévisionnel de l'AMI est donc articulé autour de 3 dates clés :



Les dates limites de dépôt de la manifestation d'intérêt et de la soumission de la candidature globale seront rappelées sur le site internet du Département.

Toute manifestation d'intérêt incomplète ou présentée après la date limite de dépôt ne sera pas recevable.

B. LA MANIFESTATION D'INTERET

Tout partenaire varois intéressé à contribuer, avec le Département, à une candidature Marittimo, manifeste son intérêt et fait acte de candidature en remplissant la « fiche partenaire » (Annexe II) qui sera mise en téléchargement sur le site du Département du Var (www.var.fr) et en écrivant un courrier de manifestation d'intérêt à l'attention de **M. Le Président du Conseil Départemental du Var - 390 avenue des Lices - CS 41303 – 83076 TOULON Cedex**

La manifestation d'intérêt doit être constituée sur la base du modèle fourni.

Ainsi, après avoir accepté les dispositions du présent Cahier des Charges qui lui seront fournies, le partenaire pourra télécharger la « fiche partenaire » décrivant le projet et les actions pilotes qu'il propose au Département.

En effet, dans cette « fiche partenaire », les partenaires devront :

- sélectionner la thématique visée ;
- signaler l'état d'avancement du projet (idée, avant-projet, projet en cours,...) ;

- indiquer un montant estimatif (si connu) ;
- décrire le projet

Ainsi, une fois la « fiche partenaire » remplie, le partenaire devra la renvoyer au Département du Var de la manière suivante:

- Courrier officiel à M. Le Président du Département du Var + Fiche partenaire
- Copie dématérialisée de la fiche partenaire par mail à la Direction Var Europe (apalmaro@var.fr ou jdubois@var.fr).

III. SELECTION DES PARTENAIRES

A. GOUVERNANCE

La Direction Var Europe centralise toutes les manifestations d'intérêt dans une base de données.

Sur la base d'une grille de critères (ci-annexée) en lien avec les critères de l'appel à projets Marittimo, les thématiques ouvertes à candidature et la pertinence du projet proposé par le partenaire avec les projets Départementaux, la Direction Var Europe analysera les différentes propositions de manière cadrée et impartiale.

Cette grille d'analyse sera mise en ligne avec l'AMI afin de rendre compréhensible la procédure de sélection des partenaires retenus.

A réception de chaque « fiche partenaire », la Direction Var Europe répondra dans un délai de 2 semaines pour informer de la réception de la candidature et de la future orientation de celle-ci :

- CAS n°1 : Si un projet est en lien direct avec une thématique d'un **appel à projets ouvert** et pouvant **intégrer un projet départemental** : accusé de réception, analyse, notation et résultats
- CAS n°2 : Si un projet est en lien direct avec une thématique d'un **appel à projets ouvert** mais n'intègre pas un projet départemental : accusé de réception, information et orientation vers d'autres partenaires.
- CAS n°3 : Si le projet **ne correspond ni à une thématique d'un appel à projets ni à une compétence départementale** : accusé de réception, réponse négative mais orientation possible vers d'autres partenaires.

Une à deux candidatures maximum par projet seraient retenues.

Dans les CAS n°1, en cas de multiples propositions (> à 2) une sélection et un classement des projets seront proposés pour validation à la Commission Organique Europe du Conseil Département du Var.

B. CRITERES DE SELECTION

Une grille de critères a été constituée pour répondre au mieux d'une part aux critères des AAP Marittimo ouverts, et d'autre part aux politiques départementales exercées dans le cadre des compétences départementales et sur lesquelles le Département envisage de déposer un projet.

Cette grille d'analyse est annexée au présent règlement et sera mise en ligne dès l'ouverture de l'AMI.

A l'issue de cette sélection, les partenaires se verront proposer une convention « tiers conventionnés » conforme au Programme Opérationnel Marittimo.

C. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Une convention type sera proposée au partenaire après sélection de l'AMI.

Cette convention détaillera et dissociera les actions du Département et celles du tiers conventionné. Elle reprendra les actions du projet, les livrables et le calendrier de réalisation des actions de chacun.

La convention définira les obligations du Département ainsi que celle du « tiers conventionné » et décrira le circuit financier entre l'Autorité Unique de Gestion, le Département et le « tiers conventionné ».

Une délibération, des deux parties, accompagnera cette convention.

Si le projet est retenu, la convention sera enregistrée et signée par deux représentants légaux.

IV. DISPOSITIONS GENERALES

A. COMMUNICATION

Le partenaire s'engage à prendre contact avec le Cabinet du Président du Conseil Départemental du Var (04 83 95 07 37) afin d'assurer la promotion de la participation du Conseil Départemental du Var dans les conditions suivantes :

- définir et organiser toute opération de communication réalisée dans le cadre de l'action soutenue (relation avec la presse, événementiel, promotion sur internet ...)
- se procurer les logotypes du Conseil Départemental du Var et du Programme Marittimo qui devront apparaître sur les documents informatifs ou promotionnels, ou des manifestations réalisées dans le cadre des actions soutenues

Enfin le partenaire devra accepter que le projet adressé au Département soit rendu public, et notamment sur le site du Conseil Départemental du Var, www.var.fr.

B. INFORMATIONS ET LIBERTES

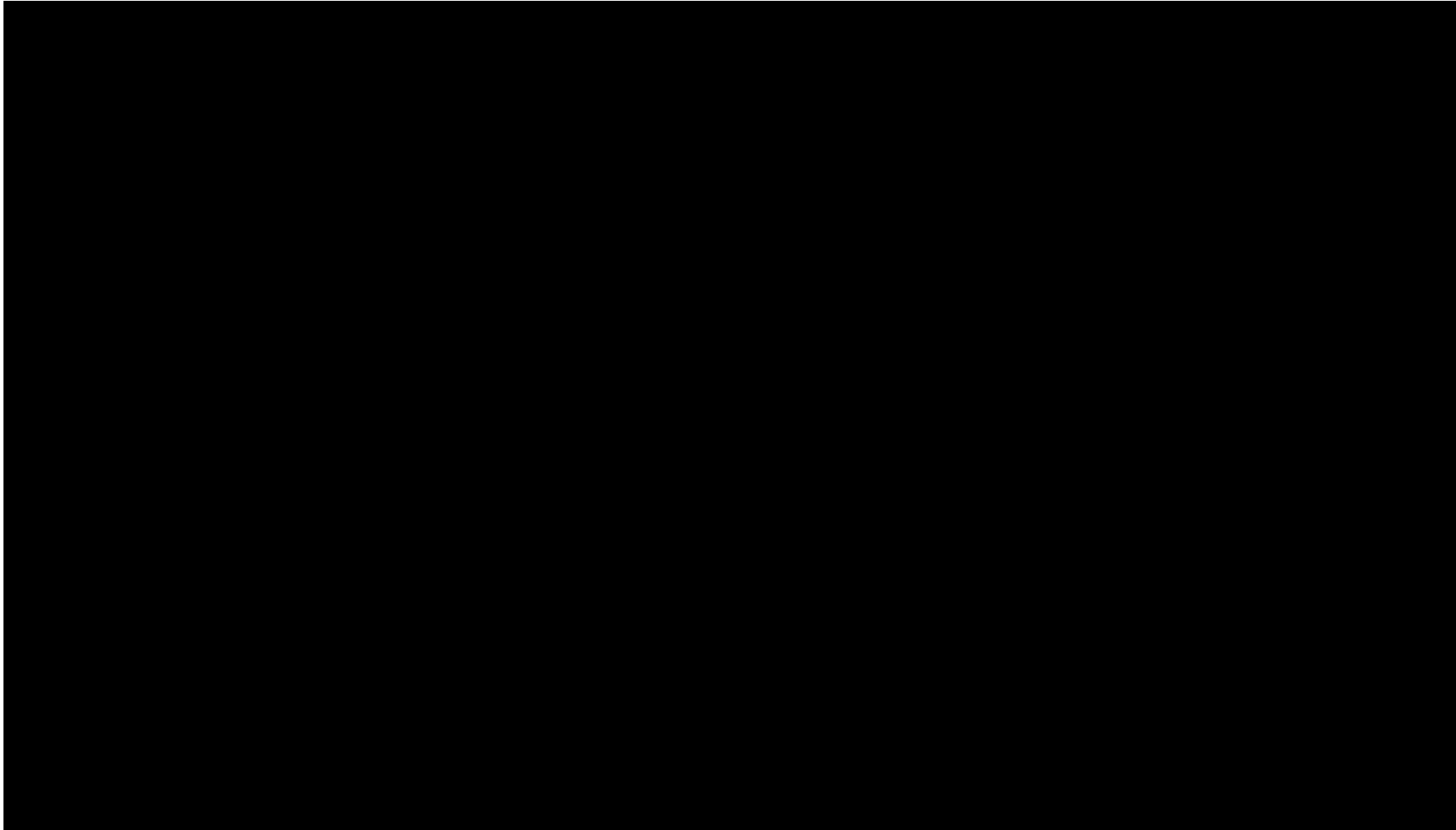
Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition concernant ses données personnelles collectées à l'occasion de l'Appel à Manifestation d'Intérêt. Chaque participant peut exercer ce droit en écrivant au Conseil Départemental du Var à l'adresse suivante :

Conseil Départemental du Var
Direction Var Europe
390, avenue des Lices
BP 1303
83076 TOULON Cedex

C. LITIGES

Tout litige relevant de l'exécution du présent règlement relève de la compétence du Tribunal Administratif de Toulon.

ANNEXE I : Critères d'éligibilité et de sélection



ANNEXE II

Fiche Partenaire



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Candidatez avec le Département du Var aux Appels à Projets du Programme de Coopération MARITTIMO.

FICHE PARTENAIRE

Les thématiques des Appels à Projets Marittimo 2016

Veillez cocher une thématique par fiche partenaire

AXE 1 : Promotion de la compétitivité des entreprises au sein des filières prioritaires transfrontalières

Promotion des produits touristiques

AXE 2 : Protection et valorisation des ressources naturelles et culturelles et gestion des risques

Sécurité de la navigation maritime

Réduction des déchets et des eaux usées dans les ports

Valorisation du patrimoine culturel

AXE 3 : Amélioration des connexions des territoires et de la durabilité des activités portuaires

Systèmes TIC/Services intelligents dans les ports

Réduction des émissions sonores

Réflexions sur la construction d'installations à GNL

AXE 4 : Augmentation des opportunités de travail durable et de qualité et d'insertion par le biais de l'activité économique

Services de tutoring et de coaching

Mise en œuvre de parcours d'accompagnement

Coordonnées du demandeur

Demandeur :

Numéro et rue ou Boite Postale :

Ville :

Code Postal :

Pays :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Représentant légal

Veillez-vous assurer que la personne indiquée soit en mesure de représenter légalement l'institution. Cette même personne devra par suite signer les conventions attributives

Civilité :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Personne de Contact

Uniquement si différente du représentant légal

Civilité :

Nom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse e-mail :

Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de fax et en particulier d'adresse e-mail, doit être notifié par écrit à la Direction Var Europe du Conseil Départemental du Var . Ceux-ci ne pourront pas être tenus responsables s'ils ne sont pas en mesure de contacter le Demandeur.

Informations de base sur le projet

A. Description du projet

Durée totale du projet (en mois) :

Axe(s) dans le(s)quel(s) le projet s'intègre

--

Description du projet

--

Objectif général du projet

Aspects innovants du projet

Etat d'avancement du projet :

Idée
Avant-projet
Projet

B. Budget du projet

Montant estimatif du projet (TTC):

entre 25 000 et 50 000 €
entre 50 000 et 100 000 €
entre 100 000 et 300 000 €
entre 300 000 et 500 000 €